

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Etaient présents : J. BOISSIERES. M.GIMENEZ. C.LOGEZ. L.LOUIS. C.MALLET. J-L. MALRIEU. D.NEBOUT. Y. PERES. D.SERRA. J-L. SILLIEN. B. THOMAS. M-F. URBAN

Avaient donné procurations : H. CHARLET à M-F. URBAN. F. PARIS à J-L. SILLIEN

Etaient excusés : Martine BESSON, Rachel MKAAD-RAS, Veemah SOOMIEN et Pierre VINCENT

Etait absent : Adrien OLMOS

A été désigné secrétaire de séance : Yoann PERES

Approbation compte-rendu du dernier conseil

Après avoir enlevé « a été désignée secrétaire de séance Fanny PARIS » laissé par erreur du précédent PV, approuvé à la majorité (abstention Denis NEBOUT, absent lors du dernier conseil).

1. APPROBATION COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le Percepteur.

Les chiffres sont identiques aux chiffres du compte administratif.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le compte de gestion 2022 dressé par le Centre de gestion comptable.

2. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire se retire et Marie-France URBAN présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports de 2021		730 295.51		48 160.82		650 941.44
Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	127 514.89					
Total opérations de l'exercice		27 291.22	38 347.74		11 056.52	
TOTAUX		630 071.84		9 813.08		639 884.92
Restes à réaliser			23 203.71	75 960.73		
TOTAUX CUMULES				52 757.02		52 757.02
RESULTATS DE CLOTURE (excédent reporté compris)		630 071.84		62 570.04		692 641.94

Le Conseil Municipal

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte Administratif du budget de la commune est adopté à l'unanimité

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat CA 2021	Virement s° IVT	résultat exercice 2022	restes à réaliser 2022	solde des RAR	Chiffres à prendre en cpte pour AR
IVT	48 160.82		- 38 347.74	-23 203.71 75 960.73	52 757.02	62 570.04
FCT	602 780.62	127 514.89	27 291.22			630 071.84

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit 630 071.84€ excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement.

4. CCHT FONDS DE CONCOURS POOL ROUTIER 2023 - signature convention

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « voirie » figure dans les statuts de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans. Cette dernière est en charge de la mise en œuvre du pool routier sur les voies communales.

Pour trouver une nouvelle source de financement, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les communes et la Communauté de communes en s'appuyant sur la loi du 13/08/04.

Des fonds de concours avaient été institués par la CC pour le financement des travaux de voirie des pools précédents.

Le Conseil Départemental a reconduit le dispositif de financement du pool routier pour l'année 2023.

Il convient de valider la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière avec la CCHT pour valider le nouveau fonds de concours CCHT/communes qui s'établit pour ST PAUL à 11 981.47€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre d'un fonds de concours finançant le pool 2023 avec la Communauté de Communes des Hauts Tolosans ainsi que tous les documents y afférent.

5. TROP PERCU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL - CIA

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un agent communal a bénéficié à tort, en 2022, de l'intégralité du complément indemnitaire annuel alors que la délibération du RIFSEEP indique que le CIA est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail).

L'agent a donc perçu 1260€ brut de CIA au lieu de 1152€. Cela représente la somme de 108€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas demander à l'agent le remboursement de la somme de 108€ perçue à tort.

6. SDEHG : Programme led 2026 : lanternes décoratives, de style et routièrès

Le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover différents points lumineux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « Programme led 2026 ».

Les différents éléments d'informations transmis au conseil municipal n'étant pas jugés assez clairs, sur les dépenses et les économies attendues, il est décidé de remettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

7. Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale –

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la démission de Mme MKAAD-RAS, il convient de désigner les membres du conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures et la liste « **Marie-France URBAN** » composée de Marie-France URBAN, Michel GIMENEZ, Fanny PARIS, Daniel SERRA et Veemah SOOMIEN est remise à Monsieur le Maire.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14

a obtenu : liste « Marie-France URBAN » 14, QUATORZE voix.

Les candidats présents sur la liste « Marie-France URBAN » ont été élus et les délégués ont déclaré accepter ce mandat.

La séance est levée à 21h30.